

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 140 accordant un secours de 1.200 francs au nommé Houmed Mohamed.

n° 140

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 mars 1941

Numéro JO  
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro  
31 mars 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la (ôte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 1er juin 1884 : Vu l'arrêté local du 2 mars 19336 réglemen tant attribution des secours à la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés du 7 janvier 1937 et 3 janvier 1938 : Vu le décès de l'ex-sultan du Gobad, Mohamed Houmed, et en considération des services rendus par ce notable indigène.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er—Lu secours de 1.200 lianes (mille deux cents franes) pour l'année 1911 est accordé au nommé Houmed Mohamed, fils de l'ex-sultan du Gobad, Mohamed Houmed, pour lui permettre de subvenir à ses frais dentretien et d'instruction.

#### Art. 2

Le payement sera effectué mensuellement à compter du 1 erfévrier 1941 sur les crédits du

chapitre 13, article 1°, paragraphe 2.

#### Art. 3

—Le chef du Bureau des finances est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée.

NOUAILIETAS